

Date de délivrance :  
le 1<sup>er</sup> mai 2024

JACKSON JASON  
ABC IMPORTS LIMITED  
200 MAIN STREET  
UNIT 5000  
11 FLOOR  
ANYWHERE ON M4K 1B3



### CECI NE CONSTITUE PAS UN RELEVÉ D'IMPOSITION.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario. Votre municipalité utilisera votre évaluation pour calculer vos impôts fonciers.

La valeur imposable de votre propriété actualisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est : **293 000 \$**

#### POURQUOI EST-CE QUE JE REÇOIS CET AVIS?

Vous avez reçu cet avis d'évaluation parce qu'un changement apporté à votre propriété a affecté la valeur imposable, la catégorie d'imposition ou l'admissibilité à l'exonération d'impôt. Pour obtenir de plus amples explications, veuillez consulter la page 2.

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ :

Numéro de rôle : 12 34 567 899 12345 1234  
Emplacement et description : 200 MAIN ST  
CON N LOT 3PT RP 1R5811 PART 2  
Municipalité : ANY TOWNSHIP  
Soutien scolaire : Voir annexe

#### VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION :

La valeur imposable de votre propriété en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **293 000 \$**

La valeur imposable de votre propriété en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **227 543 \$**

Entre 2012 et 2016, la valeur imposable de votre propriété a changé de : **65 457 \$**

# Avis de modification de l'évaluation foncière

Cet avis contient des renseignements importants concernant une mise à jour apportée à votre propriété durant l'année.

Veuillez visiter le site [mpac.ca/fr/notice](http://mpac.ca/fr/notice) ou balayer le code QR ci-dessous à l'aide de votre appareil mobile afin d'obtenir de plus amples détails sur la raison du cet avis.



Veuillez le consulter et le conserver pour vos dossiers.

La SEFM évalue et classe toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements du gouvernement de l'Ontario.

Les évaluations foncières pour l'année d'imposition foncière 2024 resteront fondées sur les valeurs du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sont entièrement appliquées progressivement.

La législation applicable prévaut en cas de contradiction entre cet avis et la loi actuelle. Cette évaluation est faite en vertu de l'article 33 ou l'article 34 de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

## RÉSUMÉ DE LA PROPRIÉTÉ :

Type de propriété :	Résidence unifamiliale
Renseignements sur la propriété :	Façade : 54,23 pieds Profondeur : 150,00 pieds Surface du lot : 8 100,00 pieds carrés
Bâtiment – surface extérieure en pieds carrés :	1 053 pieds carrés
Année de construction :	1974

## POUR COMPRENDRE VOTRE AVIS DE MODIFICATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE :

Vous avez peut-être reçu cet avis d'évaluation pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

**Pourquoi est-ce que je reçois cet avis ?**

- un changement a été apporté à votre propriété, tel qu'un ajout, une nouvelle construction ou des rénovations.
- une structure située sur votre propriété a été évaluée pour la première fois.
- un changement a été apporté à la catégorie d'imposition de votre propriété.
- tout ou une partie de votre propriété ne remplit plus les conditions requises pour être évaluée en tant que terre agricole, terre protégée ou forêts aménagées.
- tout ou une partie de votre propriété ne remplit plus les conditions requises pour être exonérée d'impôt.

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

## CHANGEMENT(S) À VOTRE ÉVALUATION FONCIÈRE:

Veillez voir ci-dessous les changements apportés à l'évaluation de votre propriété et la date effective. Seulement les changements de valeur imposable et / ou de catégorie d'imposition sont affichés. La section « Valeur imposable révisée totale de votre propriété » du présent avis indique l'effet des changements sur la valeur totale de votre propriété.

[Dci f`Yg`UbbÅYg`X`ja d`cg`h`cb`&\\$22-&\\$&4](#)

Date effective du changement	Type de raj.*	Catégorie d'imposition **	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2012	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2016	Valeur imposable		
					2022	2023	2024
le 10 oct. /22	R	RT	8 543 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$
le 1 <sup>er</sup> janv./23	R	RT	8 543 \$	11 000 \$		11 000 \$	11 000 \$
le 1 <sup>er</sup> janv./24	R	RT	8 543 \$	11 000 \$			11 000 \$

*Type de rajustement	Description du rajustement	**Catégorie d'imposition
R	Évaluation immobilière auparavant omis  Tout ou une partie d'un terrain ou d'une structure : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui n'a pas déjà été évaluée; OU</li> <li>• qui n'est plus admissible à être évaluée en tant que forêt aménagée ou terre protégée.</li> </ul>	RT Résidentiel Imposable

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

**OÙ PUIS-JE OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR MON ÉVALUATION?**

Rendez-vous à **mpac.ca** et ouvrez une session sur **AboutMyProperty** pour apprendre comment votre propriété a été évaluée, consulter les renseignements qui figurent dans nos dossiers, et la comparer à d'autres propriétés de votre voisinage.

Pour vous inscrire, saisissez votre numéro de rôle et votre clé d'accès qui figurent ci-dessous.

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

Clé d'accès :

ABCD EFG1 HJK2

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements apportés à la date effective, la valeur imposable et / ou la catégorie d'imposition, vous pouvez déposer une demande de réexamen (DR) ou interjeter appel.

**Propriétaires d'une propriété classée comme propriété résidentielle, propriété agricole ou forêts aménagées :**

Si vous souhaitez faire réexaminer les changements à l'évaluation de votre propriété, la première étape consiste à demander une DR gratuite à la SEFM. Cette étape est nécessaire avant d'interjeter appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF).

**Votre date limite pour le dépôt d'une DR est le << RFR DATE>>.**  
Pour déposer une DR, rendez-vous à **mpac.ca**.

**Propriétaires de propriétés ayant d'autres catégories d'imposition :**

Vous pouvez (mais cela n'est pas obligatoire) demander une DR gratuite avant d'envisager d'interjeter appel auprès de la CREF.

**Votre date limite pour interjeter appel auprès de la CREF est le < <ARB DATE>>.**  
Pour interjeter appel, rendez-vous au site Web de la CREF à **tribunalsontario.ca/arb/**.

**Toutes les propriétés :**

Si vous soumettez une DR, vous devez attendre d'avoir obtenu la décision de la SEFM avant d'interjeter appel auprès de la CREF.

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

## VALEUR IMPOSABLE TOTALE RÉVISÉE DE VOTRE PROPRIÉTÉ:

Voici la valeur imposable totale révisée pour chaque année d'imposition concernée. Elle n'est présentée qu'à des fins d'information. Vous recevrez un avis d'évaluation foncière mis à jour pour vos dossiers.

### Année d'imposition 2022:

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2012	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2016	Valeur imposable 2022
Résidentiel Imposable	227 543 \$	293 000 \$	293 000 \$

### Année d'imposition 2023:

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2012	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2016	Valeur imposable 2023
Résidentiel Imposable	227 543 \$	293 000 \$	293 000 \$

### Année d'imposition 2024:

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2012	Valeur au 1 <sup>er</sup> janv. 2016	Valeur imposable 2024
Résidentiel Imposable	227 543 \$	293 000 \$	293 000 \$

## SOUTIEN SCOLAIRE :

Catégorie de propriété	Type de soutien scolaire	Évaluation foncière 2024
Résidentiel	Anglais-Public	293 000 \$

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

## NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Rendez-vous à [mpac.ca](http://mpac.ca) ou prenez contact avec nous au **1 866 296-6722**  
ou au **1 877 889-6722** (ATS) pour obtenir l'aide d'un de nos experts en évaluation.

Lorsque vous nous contactez, veuillez mentionner votre numéro de rôle.  
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.

To change your language preference, please login to AboutMyProperty on [mpac.ca](http://mpac.ca).